

Novembre 2016

## Pour une politique cyclable d'agglomération

*Le réseau cyclable d'agglomération a beaucoup évolué ces 20 dernières années, passant de quelques axes à un véritable réseau qui dessert une grande partie de l'agglomération mais il existe encore de nombreux manques et points noirs et ce n'est pas cette année que certains vont disparaître car le budget consacré au vélo a été trop faible. On attend la mise en place de plusieurs aménagements en lien avec les nouvelles lignes de bus Evolity mais ceux-ci ne seront en place qu'en 2017, 2018 ou plus encore.*

*Le Plan de Déplacement Urbain mis en place en 2000 et revu en 2006 prévoyait une concertation au niveau de l'agglomération pour les projets des différentes communes afin de valoriser ceux prenant en compte tous les modes de déplacements. Cela permettait de donner une cohérence au réseau cyclable en appliquant une même logique lors de la conception des aménagements. Un guide des aménagements cyclables avait même été édité pour promouvoir les solutions les plus efficaces pour ces aménagements.*

*Aujourd'hui, les communes ne sont plus accompagnées dans leur projet et chacune peut appliquer les règles à sa manière, ce qui crée des différences entre les solutions retenues et une plus faible lisibilité des aménagements, voire parfois un recul car des bandes cyclables peuvent disparaître au profit de stationnement automobile !*

*Nous espérons que l'élargissement de l'agglomération de Montbéliard à 72 communes sera l'occasion de redonner un second souffle au réseau cyclable en mettant en place une politique cyclable d'agglomération, qui en parallèle du déploiement des nouveaux services de transport en commun permettra de réduire la place de la voiture et donc la pollution dans nos villes.*

Le président, Romain MEYER

## Nettoyage d'automne : les sites propres sont les plus propres !



Nettoyage, ce samedi 22 octobre, des abords des pistes cyclables dans le secteur de Technoland à Etupes.

Résultat : 10 % des déchets ont été ramassés sur des pistes telles que la Coulée Verte ou l'Eurovélo 6 alors que le reste... soit 90 % des déchets ont été récupérés sur des pistes cyclables longeant des routes...  
Morale : les pistes cyclables en site propre le sont au sens propre comme au sens figuré !!!  
Une bonne partie des participants est ensuite allée manger à la brasserie de Badevel.

Juste récompense. Merci à tous ! Odile

### Contacts :

Courrier : VéloCITE Pays de Montbéliard, espace associatif, 1 rue du Château, 25200 MONTBELIARD

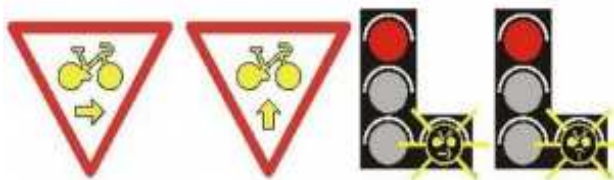
Courriel : [montbeliard@fubicy.org](mailto:montbeliard@fubicy.org)

Site Internet : [www.montbeliard.fubicy.org](http://www.montbeliard.fubicy.org)

ou directement à l'atelier vélo, au 49 rue de Belfort à Montbéliard.

# Dossier : des cyclistes et des panneaux

Vous les avez déjà vus des centaines de fois, mais êtes-vous incollable sur leurs significations ? Après avoir lu cet article, vous remarquerez sans doute sur le terrain que des anomalies existent encore par-ci, par-là. N'hésitez pas à prendre des photos et à nous les envoyer !



**Cédez-le passage au feu rouge :** cette nouvelle signalisation est composée de panonceaux (petits panneaux placés sous un feu) ou de feux jaunes clignotants qui montrent une silhouette de vélo et indiquent par une flèche la direction autorisée.



**Panneau B7b : accès interdit à tous les véhicules à moteur.**

On retrouve ce panneau au début de certaines voies vertes ou sur les chemins de halage par exemple. Circulez en toute tranquillité, les moteurs sont exclus de la zone. De temps en temps, une exception pour les riverains peut se retrouver sous le panneau et vous rappelle à une certaine prudence.



**Panneau B9b : accès interdit aux cycles.**

Pas question de prudence, mais juste d'inconscience si vous vous engagez sur cette voie en vélo. Les vélos ne passent pas ici. Interdiction, circulez, il n'y a rien à voir par là !



**Panneau B9a : accès interdit aux piétons.**

Encore plus restrictif que le précédent, zone interdite aux piétons, rollers, trottinettes... et sans doute les vélos n'y seront pas les bienvenus également, à moins d'une signalétique associée comme ci-dessous.



**Panneau B22a : piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.**

Vous le trouverez parfois associé au panneau précédent. Il vous indique la voie ou la piste à emprunter de manière obligatoire. C'est aussi un panneau qui peut poser des problèmes lorsque cette fameuse voie ou piste n'est pas adaptée à la pratique d'un cyclisme de route parce qu'on retrouve sur son trajet d'autres usagers de type piéton, famille, rollers.



**Panneau B40 : fin de piste ou bande obligatoire pour cycle.**

Fin de la zone obligatoire, vous pouvez revenir sur la route. Souvent, vous n'aurez pas d'autres choix !



**Panneau B22b : chemin obligatoire pour piétons.**

Ce panneau indique une zone réservée et même obligatoire pour les piétons. En l'absence d'autres panneaux, cela veut aussi dire que les autres moyens de déplacement comme le vélo y sont interdits, contrairement au roller qui lui est bienvenu puisqu'il est encore assimilé à un piéton dans le code de la route.



**Panneau B41 : fin de chemin obligatoire pour piétons.**

La zone d'obligation pour les piétons se termine ici.

Voilà pour les **obligations**. Maintenant, amis automobilistes, des **panneaux Danger** à bien mémoriser !



**Panneau A21 : annonce de cyclistes venant de droite ou de gauche.**



**Panneau A13a : proximité d'un endroit fréquenté par les enfants.**

Sur les 150 prochains mètres hors des villes, et sur les 50 prochains mètres en agglomération, ne vous étonnez pas de voir déboucher un cycliste de la gauche ou de la droite.

Ce panneau vous l'indique. Levez le pied droit !

Plus respecté que le précédent, il vous informe de la présence d'enfants dans les parages. A noter, ces enfants peuvent aussi revenir de l'école à vélo sur les trottoirs où ils sont autorisés jusqu'à l'âge de 8 ans. Levez encore plus le pied droit !

Maintenant, les **panneaux carrés d'indication** que vous retrouverez le plus souvent aux abords des pistes :



**Panneau C113 : piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.**

Conseillée signifie que c'est sans doute plus prudent pour un cycliste d'y rouler, mais il n'est soumis à aucune obligation. Il peut s'il le souhaite emprunter la chaussée des automobilistes pour, par exemple, rouler à une vitesse plus rapide ou éviter le partage de la piste avec d'autres usagers.



**Panneau C114 : fin d'une piste ou d'une bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.**

Fin de l'itinéraire conseillé. Continuez votre chemin sur un autre type de voie ou faites demi-tour.



**Panneau C115 : panneau de signalisation d'une voie verte.**

Rappel du terme Voie verte selon le code de la route (article R. 110-2) : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. L'article R. 412-7 précise que les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte. Quid des riverains parfois ?



**Panneau C116 : fin de signalisation d'une voie verte.**

Fin de la voie verte, la voie s'arrête ou se transforme en un itinéraire moins restrictif telle qu'une véloroute par exemple, où l'on pourra rencontrer à nouveau des véhicules à moteur.

*Allez ! Pas tout le même jour : suite au prochain numéro.*

*En attendant, voici les sites à consulter sur le sujet :*

Le site de la Fubicy : <http://www.fubicy.org/crocovelonimes/Connaissezvouspanneaux.pdf>

<http://www.pistes-cyclables.com/2012/09/rappel-sur-les-panneaux-velo/>

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/questions-frequentes/une-nouvelle-signalisation-a-destination-des-cyclistes>

Véronique

## Au boulot à vélo

Dans le cadre de la semaine de la mobilité (vendredi 16 au jeudi 22 septembre), nous avons lancé l'opération "au boulot à vélo", un challenge proposé à toutes les entreprises et administrations de plus de 3 salariés du Pays de Montbéliard pour inciter à l'utilisation du vélo pour se déplacer vers son lieu de travail.

Trois structures ont participé : l'entreprise Lorius, le collège Lou Blazer de Valentigney et le lycée Viette de Montbéliard.

C'était notre premier coup d'essai et nous avons bien l'intention de poursuivre dans les années à venir comme de nombreuses villes : Strasbourg, Metz, Dijon ... qui en sont pour certaines à leur quatrième année et où l'engouement augmente d'année en année.

Odile



## Cyclistes brillez !

Trop de cyclistes roulent la nuit sans éclairage ni aucun équipement de sécurité. Chaque automne, la FUB lance donc une opération « Cyclistes brillez » pour sensibiliser les usagers du vélo.

VéloCITE a participé à cette sensibilisation en organisant une opération lumineuse le 9 novembre.



## ça grince ! Audincourt :

Nous attendons toujours une proposition de rencontre avec la ville d'Audincourt (pour rappel, nous nous étions quittés en mars 2015 avec la promesse de nous revoir en...septembre2015 !!).

Réapparition des arceaux à la Filature, renforcement du marquage au sol dans les rues à double-sens cyclables. Pour le reste, nous attendons toujours, les travaux du centre-ville et de la place du marché ayant bon dos pour retarder l'application de nos demandes. Voire même, une « marche arrière » de taille : rue Albert Parrot, une partie de la piste en contre-sens a été remplacée par des places de stationnement.

La largeur de la chaussée ne permettant pas un double-sens, que fait-on ? Sortons les ailes de nos vélos mais ce modèle n'existe pas encore !

Véronique



## ça roule !

### Marchés du soir de PMA :

Nous sommes de plus en plus nombreux à participer le vendredi soir : 150 participants au total soit une trentaine de plus que l'an dernier.

### prochaines réunions de l'association :

**lundi 05/12, 02/01, 06/02, 06/03, 03/04 et 08/05** à 18H, salle Bauhin, espace associatif de Montbéliard (1 rue du château). **AG le 13 février** à 18H salle Mouhot.

**atelier vélo :** 49 rue de Belfort à Montbéliard. Il sera fermé du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février mais avec possibilité d'ouverture le mercredi sur demande (15H à

## Adhésion 2016 à renvoyer à : véloCITE, 1 rue du château, 25200 Montbéliard

Je souhaite adhérer à l'association véloCITE Pays de Montbéliard.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse Internet : \_\_\_\_\_

Cotisation :

- individuelle : 10 euros

- familiale : 20 euros Merci de préciser le nb de personnes concernées : \_\_\_\_\_